

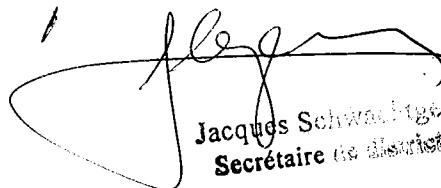


Luxembourg, le 21 décembre 2009


**Réf: 14/08/ST**

Retourné à Madame le Bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette avec l'observation que, conformément à la circulaire ministérielle N.2783 du 06 avril 2009, le présent dossier doit être complété par les lettres de saisine adressées aux différentes instances étatiques susceptibles d'aviser le projet dont s'agit.

Le Commissaire de district,



Jacques Schwabinger  
Secrétaire de district

 Service : **Secrétariat**  
**ESCH** Esch/Alzette, le  
22 DEC. 2009



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

ER

Date de l'annonce publique de la séance:  
08.12.2009

Date de la convocation des conseillers :  
08.12.2009

point de l'ordre du jour no.  
03/07

**Délibération du Conseil Communal  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Séance publique du 18 décembre 2009**

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Maroldt, Roller, Knaff., Baum, conseillers communaux

SECRETARIAT DE DISTRICT  
21 DEC. 2009  
Luxembourg

**Le Conseil Communal;**

**Objet: Devis : Travaux d'aménagement de la salle de gymnastique à l'école de Lallange (art.4/0420/2123/045)**

Considérant qu'il y a lieu de réaliser l'aménagement de la salle de gymnastique à l'école de Lallange ;

Vu le devis au montant de 4.170.000 € ;

Vu le rapport afférent de Monsieur le directeur des travaux municipaux du 11 décembre 2009;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve**

**par 11 voix oui, 3 voix non et 1 abstention**

le devis au montant de 4.170.000 € pour la réalisation de l'aménagement de la salle de gymnastique à l'école de Lallange.

Le crédit afférent au montant de 4.170.000 € est inscrit à l'article 4/0420/2123/045 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2010.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 18.12.2009  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures